

ATTESTATION D'ARRET DEFINITIF D'IRRIGATION

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Représentant l'exploitation :

Adresse :

CP : Commune :

Atteste sur l'honneur ne plus avoir recours à l'irrigation depuis / à partir du (date / année) sur mon exploitation agricole et sollicite mon retrait de la gestion collective de l'irrigation du bassin de l'Authion.

Je m'engage à clôturer mon dossier (bilan de prélèvement final, redevance OUGC...) et ne souhaite plus recevoir les documents réglementaires en lien avec le dossier irrigation.

Motif de l'arrêt définitif de l'irrigation :

- Cessation d'activité sans reprise par un tiers,
- Cessation d'activité avec reprise par un (ou plusieurs) tiers,
- Evolution technique du système d'exploitation ou des pratiques agricoles,
- Autre (précisez) :

Devenir du (des) point(s) de prélèvement d'eau d'irrigation :

- Tous le(s) point(s) de prélèvement d'eau sont transférés à une ou plusieurs entreprises agricoles*,
- Une partie de(s) point(s) de prélèvement d'eau est transférée à une ou plusieurs entreprises agricoles*,
- Je conserve le(s) point(s) de prélèvement d'eau pour un usage domestique (inférieur à 1000 m³/an) ou pour un autre usage que de l'irrigation,
- Le(s) point(s) de prélèvement d'eau seront supprimés et je m'engage à condamner les forages dans les règles de l'art,

*** Dans les 2 premiers cas, remplir un formulaire de transfert de point de prélèvement d'eau à solliciter auprès de l'OUGC Authion.**

Je suis informé, qu'en déclarant un arrêt définitif d'irrigation :

- je ne suis plus considéré comme irrigant et n'ai donc plus le droit d'exercer une activité d'irrigation sur le bassin de l'Authion,
- si je venais à formuler une nouvelle demande de volume pour l'irrigation, je ne serais pas prioritaire à l'attribution de volume d'eau.

Fait à, le / /

Signature :

NB : cette attestation n'a de valeur qu'auprès de l'OUGC Authion. Il convient de signaler tout arrêt d'irrigation et transfert de points de prélèvement auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la DDT de votre département, de l'Entente Interdépartementale Authion ou de tout autre organisme en lien avec l'irrigation.